



# Éducation et Développement de la petite enfance

**RAPPORT ANNUEL**

2022-2023

## **Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3858-6 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3860-9 (PDF : version française)

ISSN 2368-4763 (version imprimée bilingue)

ISSN 2368-478X (PDF : version française)

Imprimé au Nouveau-Brunswick | 23-00861 | 2023

## LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

### Du ministre à la lieutenant-gouverneure

**L'honorable Brenda Murphy**  
**Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick**

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Bill Hogan  
Ministre

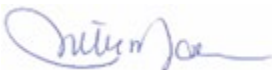
### Du sous-ministre au ministre

**L'honorable Bill Hogan**  
**Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Julie Beaulieu Mason  
Sous-ministre, secteur francophone

**Du sous-ministre au ministre**

**L'honorable Bill Hogan**

**Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ryan Donaghy". The signature is fluid and cursive, with the first name "Ryan" and the last name "Donaghy" clearly distinguishable.

Ryan Donaghy  
Sous-ministre, secteur anglophone

## TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement .....	3
Message du ministre.....	6
Message de la sous-ministre .....	7
Message du sous-ministre .....	9
Priorités du gouvernement.....	10
Faits saillants.....	11
Mesures de rendement.....	12
Survol des activités du ministère .....	16
Organigramme de haut niveau .....	18
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants.....	19
Renseignements financiers.....	34
Résumé des activités de dotation .....	36
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	38
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	40
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général .....	42
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> .....	44
Annexe A.....	45
Annexe B.....	47
Annexe C.....	48
Annexe D .....	50

## MESSAGE DU MINISTRE

Le Ministère a comme objectif de bâtir un meilleur système d'éducation. Nous savons que les enfants seront les acteurs de notre avenir et qu'ils méritent de vivre des expériences d'apprentissage sécuritaires, significatives et enrichissantes.

Notre rapport annuel est l'occasion de nous pencher sur nos réalisations et de les célébrer. Au cours des dernières années, nous avons pris des mesures importantes pour améliorer l'expérience d'apprentissage des enfants néo-brunswickois de tous âges – et l'année 2022-2023 n'a pas fait exception à cette règle. Qu'il s'agisse de créer des places supplémentaires en garderie, de mettre en œuvre les éléments de base en lecture, de continuer à stimuler le désir d'apprendre chez nos élèves, de découvrir leurs forces et leurs passions ou de rêver à la vie et à la carrière qu'ils veulent se construire, la collaboration avec tous les partenaires, intervenants, parties prenantes et titulaires de droits améliore notre système d'éducation.

Ce rapport reflète ce que nous savons tous très bien : lorsque nous travaillons ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses. Je me dois de souligner l'énorme travail réalisé par toutes les personnes qui travaillent dans nos écoles, nos districts scolaires et le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, ainsi qu'au sein du Ministère. Le travail dans le domaine de l'éducation n'est pas toujours facile, mais il change vraiment les choses dans la vie des familles du Nouveau-Brunswick. Merci pour votre passion et votre dévouement à inspirer les jeunes esprits de notre province.

Je me réjouis à l'idée de continuer à travailler avec les familles, les membres de la communauté, le personnel des écoles, les conseils d'éducation de district, les districts scolaires et nos partenaires dans le domaine de l'éducation de la petite enfance afin d'atteindre nos objectifs communs. Ensemble, nous continuerons à tirer parti de cette dynamique positive pour offrir aux élèves du Nouveau-Brunswick les compétences et les outils dont ils ont besoin pour réussir dans leur carrière et dans la vie.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bill Hogan', with a long horizontal line extending to the right.

L'honorable Bill Hogan  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

## MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Un système d'éducation publique solide est essentiel pour l'avenir du Nouveau-Brunswick.

Chaque année, un travail considérable est accompli pour offrir aux enfants et aux jeunes de notre province des expériences d'apprentissage de grande qualité qui leur permettront de s'épanouir dans la salle de classe et au-delà.

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à réaliser des progrès significatifs dans la mise en œuvre de nos priorités en vue de bâtir un meilleur système d'éducation. Dans ce rapport, vous trouverez des renseignements détaillés sur les nouvelles initiatives lancées au cours de l'année écoulée et qui appuient cet objectif, ainsi que des mises à jour concernant les travaux en cours au sein du système.

Nous avons continué à nous concentrer sur notre travail lié à la préparation à la carrière et à la vie. Notre travail dans ce domaine est multiforme; il vise à offrir à nos élèves des apprentissages pratiques et expérientiels, à perfectionner leurs aptitudes et leurs compétences, ainsi qu'à les aider à planifier leur avenir. Nous nous réjouissons de poursuivre notre travail pour que nos élèves soient prêts pour la vie après le secondaire.

Nous avons également poursuivi notre travail d'élaboration et de mise en œuvre de nouveaux cours et de programmes d'études pour les élèves de tous les niveaux scolaires. En outre, nous avons offert des possibilités de participer à des projets d'action contre le changement climatique et en faveur de l'environnement.

Dans un esprit d'amélioration continue et d'apprentissage par les autres, nous avons accueilli deux importantes délégations de la France qui représentaient divers ministères et établissements de formation des personnes enseignantes. Les réunions tenues à cette occasion avaient pour but d'établir des partenariats de coopération internationale dans différents domaines, notamment la formation initiale et continue du personnel enseignant, la mobilité des élèves et des personnes enseignantes, la planification du placement, la mise en commun de l'expertise pédagogique, l'exécution de projets de recherche et l'élaboration de pratiques inclusives dans les écoles.

Au cours de l'année 2022-2023, nous avons continué à investir dans le secteur de la petite enfance et à le développer en créant davantage de places dans des services de garde pour les familles en améliorant nos pratiques inclusives et nos milieux d'apprentissage et en offrant davantage de soutien et de possibilités de formation à nos personnes éducatrices de la petite enfance. En particulier, je voudrais souligner le lancement de notre nouvelle initiative Services à la petite enfance : Ensemble pour vous guider qui a été conçu pour tenir les familles informées des ressources et des divers services pour les enfants âgés de 0 à 8 ans dans leurs communautés et à l'échelle de la province. Maintenant, les personnes coordonnatrices des services de soutien aux familles travaillent activement à mettre les familles en relation avec les services dont elles ont besoin dans chacun des trois districts scolaires francophones.

Il ne s'agit que d'un aperçu des activités qui ont eu lieu au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance au cours du dernier exercice. Pendant ce moment de réflexion, j'aimerais également prendre un instant pour exprimer ma sincère gratitude envers tous les intervenants et partenaires qui nous ont accompagnés dans notre travail en vue d'offrir les meilleurs milieux d'apprentissage et de formation à nos élèves francophones. Je les remercie de leur dévouement et me réjouis à l'idée de collaborer davantage avec eux dans le futur.

Bien qu'il reste encore du travail à faire, notre système d'éducation a de quoi se réjouir. J'espère que le rapport sera à la fois une source d'encouragement et d'inspiration pour vous, alors que nous continuons à travailler ensemble à la réalisation de nos objectifs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Julie Beaulieu Mason".

Julie Beaulieu Mason  
Sous-ministre



## MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le travail du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a une incidence sur l'avenir de notre province.

Nous voulons que nos enfants vivent des expériences d'apprentissage significatives et enrichissantes. C'est pourquoi le gouvernement a investi et continuera d'investir dans l'établissement d'un meilleur système d'éducation pour le Nouveau-Brunswick.

Notre rapport annuel 2022-2023 fait état des progrès significatifs que nous avons réalisés dans plusieurs domaines clés.

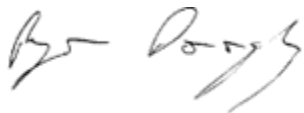
Dans le secteur anglophone, nous avons constaté une augmentation du pourcentage d'élèves du secondaire engagés activement dans l'exploration de parcours postsecondaires et professionnels, y compris une participation accrue dans myBlueprint. Aider nos élèves à se préparer à la vie après le secondaire constitue une priorité pour le Ministère et les résultats sont encourageants.

Nous avons également atteint et dépassé nos objectifs en matière de réduction des incidents d'inconduite grave dans nos écoles en veillant à ce que nos environnements d'apprentissage et de travail soient de plus en plus sûrs et sécuritaires pour tous.

Au cours de l'année 2022-2023, nous avons également entamé des discussions sur un modèle plus équitable pour l'apprentissage du français. Après consultation, il a été décidé de ne pas donner suite au cadre proposé, mais le processus nous a permis d'acquérir un certain nombre de connaissances importantes. Ces connaissances ont été utilisées pour contribuer à un effort plus important qui, nous le savons, fera une différence pour les apprenants de nos programmes d'apprentissage de l'anglais et du français.

En ce qui concerne l'apprentissage précoce, nous avons continué à investir dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada afin de rendre les services de garde plus accessibles et plus abordables pour les familles néo-brunswickoises. Il reste du travail à faire en ce qui concerne la création de places, mais nos efforts pour réduire les frais à la charge des familles et augmenter les salaires des personnes éducatrices de la petite enfance changent les choses pour les familles du Nouveau-Brunswick.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui travaillent dans notre système d'éducation pour leur dévouement et leur engagement dans ce travail essentiel. Votre travail acharné ne passe pas inaperçu. Je me réjouis de continuer à travailler ensemble pour bâtir un meilleur système d'éducation pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.



Ryan Donaghy  
Sous-ministre

## **PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT**

### **Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB**

*Une équipe, Un GNB* est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, développons et nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacités que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Les communiquent ensemble;
- Collaborent dans le cadre de projets importants;
- Favorisent la concentration des efforts et la reddition de comptes.

### **Gestion de la stratégie et des opérations**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

### **Priorités du gouvernement**

Notre vision pour 2022-2023 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation de cette vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publique fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

## FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le Ministère s'est concentré sur ces priorités gouvernementales à l'aide des mesures suivantes :

### Garderie éducative

- Réduction en moyenne de 50 % des frais à la charge des familles depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022. Le coût moyen pour les parents est maintenant de 12,82 dollars par jour.
- Signature avec le gouvernement fédéral de l'accord bilatéral de 70 millions de dollars et de l'accord pancanadien de 544 millions de dollars sur la garde d'enfants qui prévoient un investissement de plus de 70 millions de dollars de fonds provinciaux pour améliorer l'accès à des services de garderie éducatifs de qualité, inclusifs et abordables.
- Augmentation des salaires (24 % pour niveau 1 et 23 % pour le niveau de base) et mise en place d'une grille salariale pour les personnes éducatrices de la petite enfance. Ces mesures ont contribué à augmenter le taux de fidélisation des personnes éducatrices de 23 % et ont eu une incidence directe sur la qualité des personnes éducatrices de la petite enfance.
- Investissement de 20,8 millions de dollars pour améliorer la qualité et l'accessibilité aux services de garderie éducatifs. Cet investissement a permis d'augmenter le seuil des frais du marché et les subventions de fonctionnement.
- Lancement d'un appel de propositions visant à créer des places pour les enfants d'âge préscolaire dans les établissements de garderie éducative désignés.

### Secteur francophone

- Lancement de la campagne « Allumez l'étincelle ». Cette campagne renforcera la participation de la communauté dans les écoles et aidera les élèves à apprendre à se connaître eux-mêmes et à connaître le monde dans lequel ils vivent.
- Offrir une formation sur les indicateurs de réussite en lecture et faire le point sur les pratiques efficaces en matière de science de la lecture à l'intention du personnel scolaire de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année.

### Secteur anglophone

- Apprentissage expérientiel/Partenariats stratégiques – Lancement du Centre d'excellence en innovation numérique, d'un programme d'enseignement coopératif parrainé par Road Builders Nouveau-Brunswick du programme d'acquisition des compétences essentielles.
- Soutien à la littératie – Mise à jour du programme d'enseignement de l'anglais, à la suite d'un examen quadriennal, pour l'harmoniser avec le continuum des compétences « Building Blocks of Reading. »
- Programmes d'études modernisés – Mise à jour du programme d'études de base de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année en prévision d'une plateforme numérique qui comprendra des ressources créées par des personnes enseignantes du Nouveau-Brunswick.

### Les deux secteurs

- Sécurité alimentaire – Signature d'un contrat de 550 000 dollars avec le Food Depot Alimentaire pour fournir des aliments sains aux élèves de 110 écoles.
- Développement des compétences du profil de sortie : projets PAC, projets sur le changement climatique, écoles réimaginées

## MESURES DE RENDEMENT

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

### Qualité et coût des services de garderie éducatifs

Pourcentage de parents qui bénéficient d'une réduction des frais de garderie dans les centres de la petite enfance (0 à 5 ans).

#### L'importance de la priorité

La petite enfance est une période importante dans le développement d'un enfant. Assurer un accès à une éducation à la petite enfance de qualité améliore les habiletés sociales et cognitives des enfants et contribue à leur futur succès.

Le secteur de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants au Nouveau-Brunswick joue également un rôle important dans notre économie. En rendant les frais de garde d'enfants plus abordables et plus accessibles, davantage d'enfants pourront accéder à des possibilités d'apprentissage précoce de qualité et davantage de parents pourront retourner sur le marché du travail, ce qui augmentera la participation à la vie active.

#### Rendement général

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les frais à défrayer par les parents pour les enfants âgés de 0 à 5 ans inscrits dans un établissement de services de garderie éducatifs désigné ont été réduits en moyenne de 50 % grâce à la mise en œuvre d'une grille des frais normalisés pour les parents afin d'atteindre un coût quotidien moyen de 12,82 \$. La *Loi sur les services à la petite enfance* et ses règlements ont été modifiés pour légiférer sur la grille des frais des parents afin d'uniformiser, dans toute la province, les frais que la personne exploitante d'un établissement désigné facture aux parents pour les services auprès d'un enfant en bas âge ou d'un enfant d'âge préscolaire. Une réduction supplémentaire des frais à défrayer par les parents, en moyenne de 10 \$ par jour, sera mise en place d'ici mars 2026.

#### Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat escompté

L'introduction de la grille des frais normalisés pour les parents en juin 2022 a fixé les frais maximaux que les personnes exploitantes des établissements désignés peuvent facturer aux parents. Les personnes exploitantes des établissements désignés sont tenues d'appliquer la réduction des frais directement aux frais pour les parents et ceux-ci paient les personnes exploitantes en fonction de la nouvelle grille des frais normalisés pour les parents. En outre, les familles à faible ou moyen revenu dont le revenu annuel brut du ménage est inférieur à 80 000 \$ peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme de subvention pour parents.

**Référence :** Au 31 mars 2022, 72 % des places désignées étaient comblées

**Cible :** Au 31 mars 2023, 80 % des places désignées étaient comblées

**Résultat réel :** Au 31 mars 2023, 80,2 % des places désignées étaient comblées

## **Créer un environnement d'apprentissage qui facilite l'initiative « vie et carrière » (secteur francophone)**

Augmentation du nombre d'élèves de 12e année qui indiquent être confiant(e)s concernant leurs décisions en lien avec leur transition vers le postsecondaire ou le marché du travail

### **L'importance de la priorité**

Le monde évolue rapidement et les répercussions, la vitesse et l'ampleur de ces changements augmentent constamment. Par conséquent, il est impératif de changer l'expérience éducative des élèves afin de les préparer aux besoins changeants de la société d'aujourd'hui et de demain.

La préparation d'élèves aptes à mener une vie équilibrée, avoir le goût d'apprendre tout au long de leur vie, tout en vivant une citoyenneté éthique et engagée, joue un rôle essentiel dans la construction d'un monde plus lucide, équitable et durable.

Une transition réussie vers le postsecondaire ou le marché du travail se traduit par une base solide permettant de réaliser ses aspirations et de s'épanouir à long terme sur le plan personnel et professionnel.

### **Rendement général**

Les résultats en 2022-2023 ont augmenté pour atteindre 82,8 %, comparativement à 80,2 % en 2021-2022. Cette augmentation résulte d'efforts pour sensibiliser les élèves aux divers parcours éducatifs et de l'offre d'un éventail plus vaste d'options de carrières pour leur avenir et par l'entremise d'apprentissages expérientiels.

### **Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat escompté**

Le Ministère a continué, en étroite collaboration avec les districts scolaires francophones, à multiplier ses efforts dans le déploiement provincial du « projet de vie et de carrière ». En 2022, la campagne « Allumez l'étincelle! » a été lancée afin de sensibiliser les parents, les employeurs, et la communauté sur les changements apportés à l'expérience éducative permettant de favoriser le développement des compétences et le projet de vie et de carrière de chaque élève. La récente publication d'un guide dédié aux apprentissages expérientiels destinés aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année a joué un rôle crucial en fournissant au personnel éducatif des outils nécessaires pour mettre en place des expériences pédagogiques enrichissantes. De plus, le déploiement du Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick (PAJNB) au sein de toutes les écoles secondaires francophones a ouvert de nouvelles perspectives pour 42 jeunes enthousiastes.

**Référence** : 2021-2022 : 80,2 %

**Cible** : 2022-2023 : 82 %

**Résultat réel** : 2022-2023 : 82,8 %

## Parcours éducatifs et professionnels (secteur anglophone)

Augmenter le pourcentage d'élèves du secondaire participant activement à l'exploration des parcours postsecondaires et professionnels.

### L'importance de la priorité

Les jeunes doivent être mieux préparé(e)s à prendre des décisions relatives à leur carrière, car ils/elles investissent beaucoup de temps et d'argent dans leur éducation.

Le besoin de formation professionnelle efficace augmente à mesure que le marché du travail devient plus dynamique (p. ex. : automatisation, numérisation, précarité de l'emploi, changements climatiques, COVID-19).

De nouvelles données internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent qu'il existe une relation entre l'éducation au choix de carrière à l'âge scolaire et l'obtention de meilleurs résultats à long terme.

### Rendement général

La participation active dans myBlueprint, un outil en ligne de planification de la vie et de la carrière, a **augmenté de 54,6 %** entre le début de l'année scolaire 2021-2022 et la fin de l'année scolaire 2022-2023.

### Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat escompté

L'apprentissage lié à la carrière de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année [Career Connected Learning \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/career-connected-learning) (en anglais seulement)

- a. Le cadre de formation professionnelle du Nouveau-Brunswick a été élaboré en collaboration avec l'OCDE [nb-career-education-framework.pdf \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/nb-career-education-framework.pdf) et un document de recherche/justificatif [career-education-framework-rational.pdf \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/career-education-framework-rational.pdf) a été fourni en même temps que la publication du cadre de formation professionnelle.
- b. Les données relatives à la participation dans myBlueprint témoignent d'un engagement accru de l'apprenant dans la planification de la transition des parcours professionnels.
- c. Hopeful Transitions ([what-is-hopeful-transitions.pdf \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/what-is-hopeful-transitions.pdf)) (en anglais seulement) est un projet pilote de planification de la transition des parcours professionnels qui se déroule dans 15 à 17 écoles secondaires du Nouveau-Brunswick (districts scolaires francophones et anglophones).
- d. L'initiative sur les [Centres d'excellence](#) relie les partenaires industriels et communautaires des secteurs professionnels au système de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Cette démarche permet de faire connaître les différents parcours professionnels et les possibilités offertes au Nouveau-Brunswick.

**Référence :** 35,5 % des élèves étaient engagé(e)s activement dans myBlueprint – 2021-2022.

**Cible :** Augmentation de 10 % de la participation active dans myBlueprint.

**Résultat réel :** 54,9 % des élèves participent activement au programme myBlueprint – 2022-2023.

Cela représente une augmentation de **54,6 % depuis 2021-2022**.

Les « personnes étudiantes actives » sont les personnes qui se sont connectées ET qui ont enregistré au moins une activité de septembre à juin (p. ex. : cases du portfolio, réflexions sur le portfolio, objectifs, sondages, CV, lettres de motivation, professions, cheminement postsecondaire et planification des cours).

## **Éducation inclusive – amélioration de l’environnement d’apprentissage en classe (secteur anglophone)**

Réduire le nombre d’incidents d’inconduite grave (niveaux 3 et 4) survenant chaque mois dans les écoles du Nouveau-Brunswick.

### **L’importance de la priorité**

Le Ministère s’efforce de veiller à ce que les milieux d’apprentissage et de travail soient sécuritaires pour toute personne.

Les écoles et les communautés du Nouveau-Brunswick sont en train de changer. Les personnes éducatrices, ainsi que les familles, jouent un rôle prépondérant en épaulant les enfants et les jeunes tout au long de ces changements et en les aidant à développer des compétences qui les prépareront à leur avenir. Tout comme les élèves apprennent la matière scolaire, ces elles peuvent acquérir des compétences sociales et des capacités de communication et d’adaptation lorsque l’école offre un enseignement de qualité et adopte des pratiques fondées sur des données probantes.

Pour que les personnes éducatrices soient en mesure d’aider les élèves à s’y retrouver dans leur environnement, tout en les préparant sur le plan cognitif, émotionnel et physique, elles doivent être correctement formées, encadrées et se sentir également en sécurité.

### **Rendement général**

Comme indiqué ci-dessous, l’objectif de réduire à moins de 13 incidents d’inconduite grave par mois et par école, pour les écoles disposant de ressources supplémentaires a été atteint et dépassé.

### **Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat escompté**

Au cours de l’année scolaire 2022-2023, dix écoles ont lancé l’initiative Positive Behaviour Intervention and Supports (PBIS) dans leur établissement. Cette initiative consiste à :

- Mettre en place un environnement d’apprentissage positif, prévisible et cohérent pour aider les élèves à réussir socialement et sur le plan scolaire dans un cadre de réponse à l’intervention;
- Renforcer les relations et les liens entre tous les membres de la communauté scolaire;
- Reconnaître, encourager, soutenir le travail de chacun et valoriser les comportements positifs et les contributions à la communauté;

- L'ensemble du personnel scolaire collabore pour déceler efficacement quels élèves ont besoin d'un soutien supplémentaire pour réussir, en utilisant des pratiques et des approches dont l'efficacité est éprouvée scientifiquement;
- L'accent est mis sur les données afin de soutenir les éléments des programmes échelonnés.

Quinze autres écoles viendront s'ajouter pour l'année scolaire 2023-2024.

**Référence** : 16,64 (2020-2021) incidents d'inconduite grave par école et par mois

**Cible** : moins de 13 incidents d'inconduite grave par école et par mois

**Résultat réel** : 10,87 (2022-2023) incidents d'inconduite grave par école et par mois pour les écoles disposant de ressources supplémentaires.

## SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

La vision du Ministère implique de faire la différence en matière de diversité dans les salles de classe et les environnements d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur la prestation de services stratégiques qui soutiennent l'apprentissage et le développement de l'ensemble des enfants et des élèves de la province. Le rôle du Ministère implique :

- d'assurer l'éducation publique (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année);
- de soutenir le développement global et optimal des enfants avant leur entrée à l'école et réglementer les services à la petite enfance de la province;
- d'agir dans l'intérêt du public en matière de sûreté, de sécurité et de développement sain des enfants âgés de 12 ans et moins qui fréquentent les garderies éducatives agréées.

Depuis 1967, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est l'unique responsable du financement des écoles publiques et s'engage à y assurer l'égalité des chances de tous les élèves.

Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada, offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais grâce à deux systèmes d'éducation parallèles, mais distincts. Chaque secteur linguistique du Ministère est responsable de son propre programme d'études, des services aux élèves et de l'évaluation.

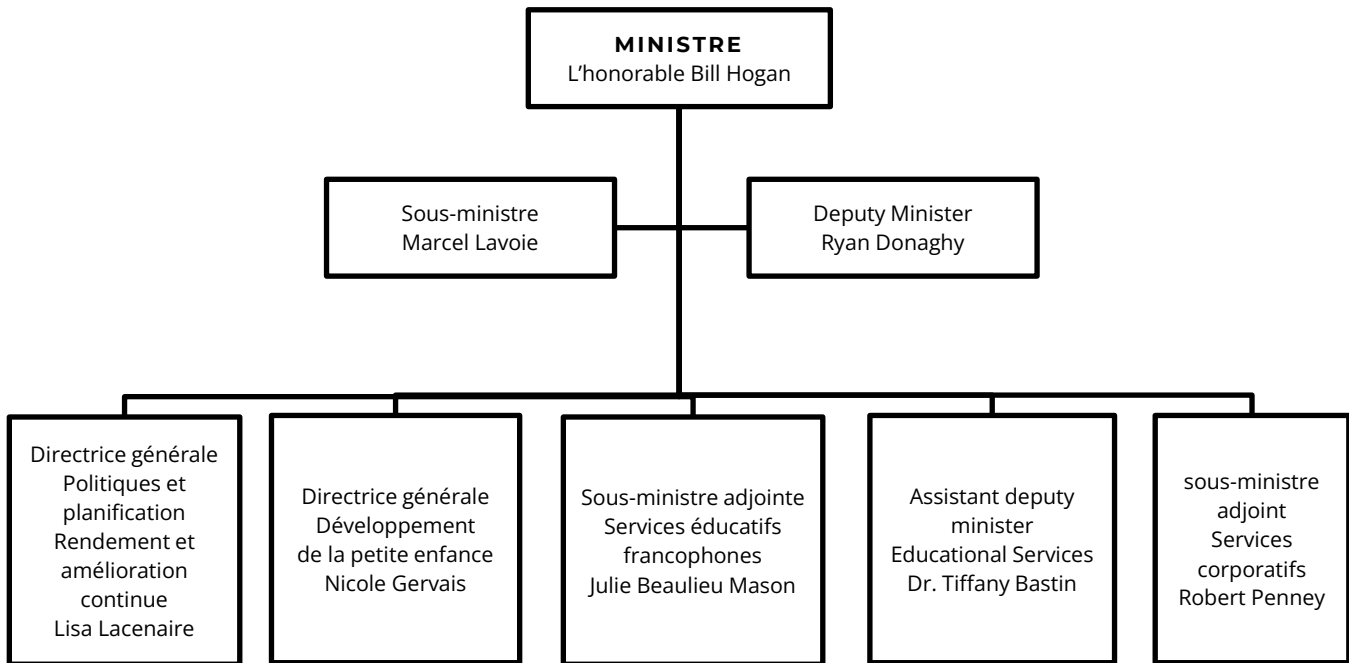
Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires, soit trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district (CÉD) sont chacun formés de membres élus publiquement et localement, ainsi que d'une personne conseillère nommée qui est membre d'une Première Nation Mi'kmaq ou Wolastoqey, et d'une conseillère nommée qui est un(e) élève. Les CÉD sont responsables, sous l'autorité de la direction générale, de l'orientation et des priorités de leur district scolaire respectif, ainsi que de la prise de décisions sur le fonctionnement des districts scolaires et des écoles.

Les services sont adaptés en fonction des différentes zones géographiques et de la langue officielle utilisée dans un district scolaire donné. Le Ministère joue un rôle crucial dans la réglementation des services par l'entremise de la législation et des normes en place. Bien que le Ministère fournisse certains programmes et services, la plupart des programmes s'adressant à la petite enfance sont confiés à des organismes communautaires ou à des agences privées qui offrent divers services,



notamment le programme pour les enfants autistes d'âge préscolaire et le programme d'intervention précoce pour les parents qui ont un enfant qui risque de présenter des retards de développement. Ces programmes et services comprennent également un réseau de 844 garderies éducatives agréées.

## ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



## VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

### DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Au Nouveau-Brunswick, une personne exploitante doit obtenir un permis du Ministère pour offrir des services à des enfants âgés de moins de 12 ans, comme il est indiqué dans la *Loi sur les services à la petite enfance*. Les garderies éducatives agréées sont autorisées par le gouvernement à fournir des services de garderie pour sept enfants ou plus, des nourrissons aux enfants âgés de 12 ans, mais à raison d'un maximum de 60 enfants par permis. Les garderies éducatives en milieu familial agréées sont autorisées à fournir des services de garderie pour trois à neuf enfants, selon l'âge des enfants. Une personne ou un organisme peut détenir plus d'un permis.

Le Nouveau-Brunswick offre des fonds de fonctionnement en vertu de cinq enveloppes principales :

1. La **subvention pour la réduction des frais aux parents** sert à titre de compensation versée aux personnes exploitantes pour l'écart entre les sommes établies dans la grille tarifaire normalisée pour les parents et les frais que les personnes exploitantes doivent respecter conformément au seuil des frais du marché, et ce, pour tous les enfants âgés de 0 à 5 ans inscrits dans un établissement désigné et qui ne fréquentent pas encore une école.
2. **Les subventions aux parents** offrent un soutien financier aux parents admissibles selon une échelle mobile fondée sur le revenu. Il comporte deux volets : le Programme d'assistance aux services de garderie pour les enfants de la naissance à 12 ans qui sont inscrits dans un établissement non désigné et le Programme de subvention pour parents – Centre désigné dans le cas d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui sont inscrits dans un établissement désigné.
3. Le **Programme de majoration salariale** offre un financement aux personnes exploitantes pour compenser le salaire des membres du personnel éducatif de garderie (PÉG). Ce programme est offert à tous les établissements agréés qui doivent verser ce supplément salarial en plus du salaire minimum fixé actuellement à 13,75 \$ l'heure.
4. Le **Programme d'appui à l'inclusion** finance, pour une personne exploitante, le salaire d'une personne travailleuse d'appui à l'inclusion œuvrant auprès d'enfants ayant un handicap ou des besoins complexes qui nécessitent une supervision individuelle afin de leur permettre de participer pleinement au programme de garderies éducatives.
5. Les **subventions de fonctionnement aux établissements désignés** permettent de compenser les coûts liés à des services de garderie éducatifs abordables et de qualité.

#### Désignation du programme

Les personnes exploitantes d'établissements de services de garderie éducatifs agréés peuvent demander une désignation en vertu des lignes directrices de la Politique 901 – *Attribution de places dans les garderies éducatives désignées*. Les personnes exploitantes doivent gérer un établissement de services de garderie éducatifs agréé qui offre des services à des enfants âgés de cinq ans ou moins avant leur entrée à l'école et être disposées à s'appuyer sur un processus de demande volontaire. Les établissements de services de garderie éducatifs désignés s'engagent à collaborer avec le gouvernement afin d'offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité en éliminant les obstacles liés au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, à la langue ainsi qu'aux milieux minoritaires. La désignation comporte un financement de fonctionnement pour les services préscolaires, ainsi que des subventions accrues pour les parents.

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, une grille tarifaire normalisée pour les parents a été implantée pour tous les parents. Cette grille établit les sommes maximales que les personnes exploitantes d'établissement de services de garderie éducatifs désignés peuvent réclamer aux parents.

### Faits saillants

- Lancement de la liste d'attente pour les garderies éducatives afin d'aider les familles dans leur recherche de services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants au sein de leur communauté.
- Augmentation du salaire des personnes éducatrices en inclusion dans les garderies éducatives pour celles qui ont une formation collégiale à la petite enfance.
- Diminution des coûts à défrayer par les familles de 25,77 \$ à 12,82 \$.
- Ajout de 526 places pour enfants âgés de 0 à 5 ans de 16 418 à 16 944.
- Augmentation des salaires des personnes éducatrices de 20,38 \$ à 25,16 \$.

### Indicateurs de rendement clés

#### Plan d'action pour les services de garderie éducatifs 2022-2023

À compter du 31 mars 2023 :

	PLACES POUR ENFANTS D'ÂGES SCOLAIRE	PLACES POUR ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 5 ANS
Établissements de services de garderie éducatifs francophones	6 570	5 774 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 867 nourrissons</li> <li>• 4 907 d'âges préscolaires</li> </ul>
Établissements de services de garderie éducatifs anglophones	10 269	11 170 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 527 nourrissons</li> <li>• 9 643 d'âge préscolaire</li> </ul>
<b>Total</b>	<b>16 839</b>	<b>16 944</b>

- 97 % des places pour enfants d'âge préscolaire dans des garderies éducatives agréées se trouvaient dans des établissements désignés.
- 567 sur 601 des centres de la petite enfance et des garderies éducatives en milieu familial étaient des établissements désignés, ce qui représente 94 % de tous les établissements admissibles. Le tableau suivant fournit plus d'informations à ce sujet.

	CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET GARDERIES ÉDUCATIVES EN MILIEU FAMILIAL DÉSIGNÉS	GARDERIES ÉDUCATIVES EN MILIEU FAMILIAL DÉSIGNÉES
Francophone	156 sur 160 (98 %)	46 sur 48 (96 %)
Anglophone	301 sur 322 (93 %)	64 sur 71 (90 %)
<b>Total Établissements désigné</b>	<b>457 sur 482 (95 %)</b>	<b>110 sur 119 (92 %)</b>

- Les inscriptions dans les établissements désignés ont augmenté globalement de 17 % au cours du dernier exercice financier; 1 900 places supplémentaires étaient comblées dans les établissements désignés.
- 4 174 enfants bénéficiaient d'une subvention approuvée dans le cadre du Programme de subvention pour parents pour les services de garde dans un centre de la petite enfance et dans une garderie éducative en milieu familial. Parmi ceux-ci :
  - 2 210 (53 %) bénéficiaient de services de garde gratuits.
  - 1 964 (47 %) bénéficiaient de services de garde partiellement subventionnés.
- 2 274 enfants bénéficiaient du Programme d'assistance aux services de garderie. Parmi ceux-ci :
  - 1 809 étaient d'âge scolaire, soit de 6 à 12 ans
  - 463 étaient âgés de 0 à 5 ans.
  - 2 étaient âgés de plus de 12 ans
- 12 autres enfants bénéficiaient du volet Service alternatif de garde d'enfants.
- Depuis octobre 2021, le Portail des éducateurs attribue à chaque personnes éducatrices un numéro d'identification unique qui permet d'obtenir une représentation plus précise du taux de roulement. Cela dit, le taux de roulement antérieur était estimé à 36 %. Après avoir recueilli les données pendant une année entière grâce au nouveau système, le taux de roulement a été abaissé à 23,5 %.
- Le Programme de soutien salarial a atteint un taux d'inscription de 5 008 personnes éducatrices. Parmi celles-ci :
  - 3 140 personnes éducatrices (63 %) détiennent un certificat ou un diplôme en éducation à la petite enfance ou l'équivalent.
  - 1 868 personnes éducatrices (37 %) ont suivi le cours Introduction à l'éducation de la petite enfance de 90 heures ou n'ont reçu aucune formation formelle.

## DIVISION DU SECTEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS FRANCOPHONES

La **Division des services éducatifs francophones (DSÉF)** établit les normes de ses programmes et services et effectue des rapports de reddition de comptes sur l'atteinte de ses objectifs. Elle est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan éducatif, des programmes d'études, du curriculum éducatif à la petite enfance, ainsi que des services d'appui à l'apprentissage. La DSÉF surveille les apprentissages des personnes apprenantes et coordonne et administre divers programmes d'évaluation dans les écoles et les garderies éducatives. Elle anticipe et planifie en fonction des besoins immédiats et des besoins futurs. Elle est également responsable de la planification budgétaire et administrative du système éducatif francophone.

La DSÉF assume aussi les responsabilités en lien avec le développement de divers projets éducatifs en collaboration avec d'autres ministères et divers organismes et agences aux niveaux provincial, régional, national et international.

Cette division s'acquitte de ses responsabilités en respectant les règles de gouvernance et en collaborant de près avec les conseils d'éducation de district (CÉD), les districts scolaires et la communauté acadienne et francophone.

## Faits saillants

- Poursuite du déploiement provincial du projet de vie et de carrière et du Profil de sortie en développant les meilleures pratiques pédagogiques et les ressources nécessaires pour appuyer le personnel des écoles.
- Développement du Sharepoint Étincelles de vie et de carrière et poursuite de la campagne « Allumez l'étincelle! » afin de sensibiliser les parents, les employeurs, et la communauté sur les changements apportés à l'expérience éducative pour favoriser le développement des compétences et le projet de vie et de carrière de chaque élève.
- Publication d'un guide sur les apprentissages expérientiels pour les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année
- Embauche et formation des personnes enseignantes, et des ressources spécialisées en évaluation et en intervention.
- Mise en œuvre du Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick (PAJNB) dans toutes les écoles secondaires francophones. Le PAJNB compte 42 jeunes participants cette année.
- Administration officielle de deux nouvelles évaluations provinciales pour mesurer les compétences en littératie et en numératie des élèves du secondaire.
- Poursuite du développement et de la mise en œuvre de nouveaux cours au secondaire (Vie saine et active, Transition vie-carrière, Enjeux actuels, Anglais langue seconde – Vie et carrière, etc.)
- Soutien apporté par Place aux compétences à 1102 projets dans toutes les écoles francophones de la province.
- Ajout des perspectives autochtones, des peuples afrodescendants et des peuples noirs dans les cours du primaire
- Plus de 4 000 élèves engagés dans 89 projets d'actions environnementales et climatiques en collaboration avec Place aux compétences
- 72 % de nos écoles comptent au moins un membre du personnel éducatif engagé envers des actions environnementales ou climatiques et 185 personnes enseignantes ont reçu de la formation en lien avec l'environnement et les changements climatiques au cours de cet exercice financier.
- Un guide d'engagement environnemental et climatique, ainsi qu'un modèle d'éducation écocitoyenne ont été publiés afin de valoriser et d'inspirer l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans nos écoles.
- Lancement du Prix Étincelles et tenue de dix cérémonies pour souligner les 10 personnes lauréates (préscolaire et scolaire) parmi 75 nominations
- Mise sur pied de 12 centres d'exploration des métiers au primaire pour stimuler la motivation des élèves et leur permettre d'être actifs/actives et engagé(e)s dans leurs

apprentissages tout en découvrant la manipulation des outils et de techniques en lien avec les métiers spécialisés.

- Lancement d'une série de ressources éducatives sur le SharePoint du Mois de l'histoire des Noirs afin de présenter des articles et des témoignages d'ancien(ne)s élèves francophones d'ascendance africaine.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'entente de coopération éducative France – Nouveau-Brunswick de même que de la Stratégie provinciale de développement France – Nouveau-Brunswick.
- Entente avec Connecter Canada (2022-2025) : Relations, pratiques et environnements inclusifs.
- Formations virtuelles fournies aux personnes agentes pédagogiques de la petite enfance et aux garderies éducatives et accompagnement dans les communautés de pratique.
- Lancement de deux modules de formation en ligne (Construction identitaire et de la diversité à la petite enfance et Droits et responsabilités des garderies éducatives en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick) de développement professionnel pour les personnes éducatrices à la petite enfance dans les garderies éducatives.
- Développement, en collaboration avec le secteur des garderies éducatives et des partenaires d'un Cadre d'orientation, du Curriculum éducatif adapté aux enfants âgés de 5 à 12 ans. Ce cadre sera accompagné d'une formation en ligne de développement professionnel qui sera disponible pour les personnes éducatrices au cours de la prochaine année.
- 185 personnes éducatrices à la petite enfance ont complété la formation de base en français de 90 heures. Cette formation comprend, entre autres, le curriculum éducatif 0 à 5 ans, la littératie, le mieux-être et le développement de l'enfant.
- Lancement d'une nouvelle initiative intitulée « Services à la petite enfance : Ensemble pour vous guider ». Cette initiative a été conçue de manière à faire connaître aux familles les ressources et les divers services offerts aux enfants âgés de 0 à 8 ans dans leur communauté et à l'échelle provinciale.
- Lancement de la formation Éveil aux arts et à la culture à la petite enfance en collaboration avec l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAPNB) qui consiste à intégrer différentes formes d'arts dans le milieu de la petite enfance.
- 127 établissements francophones désignés sur 208 (61 %) ont été évalués à l'aide de *l'Outil d'évaluation de l'application du Curriculum éducatif*.

## DIVISION ANGLOPHONE EDUCATIONAL SERVICES (SECTEUR ANGLOPHONE)

La division **Anglophone Educational Services** est responsable de l'établissement des normes, des programmes (y compris le français langue seconde) et des services provinciaux d'éducation publique pour le système éducatif de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Elle travaille avec des partenaires externes et des personnes intervenantes provinciales, régionales et nationales afin d'améliorer l'apprentissage et la prestation de services éducatifs aux élèves. Cette division travaille également en étroite collaboration avec le Partenariat d'apprentissage en autisme et les intervenants du modèle de prestation des services intégrés; dont les faits saillants sont présentés dans d'autres sections du présent rapport.

Cette division est composée des sept directions suivantes : **Assessment and Analysis Services**, qui est responsable du programme provincial d'évaluation des élèves, des bases de données et des outils provinciaux de collecte de données, les services de mesure et d'analyse; **Change Leadership** qui est notamment responsable de l'élaboration du leadership, de l'apprentissage expérientiel, des partenariats stratégiques, de la recherche appliquée et de l'excellence des systèmes; **Digital Learning and Design** qui a été créée en mars 2023 pour combiner l'unité Virtual Learning service de Change Leadership et l'unité Design Services de Assessment and Design Services; **Education Support Services** qui est notamment responsable de la supervision des mesures de soutien à l'apprentissage et des cheminements professionnels; **Learning and Achievement** qui est responsable des programmes d'études et d'enseignement, ainsi que des programmes de français langue seconde; **Early Learning and Development**, qui est responsable du curriculum éducatif de la petite enfance (0 à 5 ans) et de l'apprentissage professionnel, du programme de garde des enfants d'âge scolaire, de l'amélioration de l'inclusion et de la qualité et des programmes d'intervention précoce et de développement du langage; et l'**Office of First Nation Education** qui soutient la compréhension des cultures, de l'histoire et des contributions traditionnelles et contemporaines des Premières Nations.

### Faits saillants

- À l'automne 2022, une formation professionnelle (Exploring Literacies in Multiple Languages) a été développée et dispensée pour soutenir les huit prototypes d'établissements d'éducation préscolaire et de garde d'enfants qui participent au projet Language Learning Opportunities.
- Le programme d'enseignement de l'anglais de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année a été révisé afin d'être harmonisé avec les pratiques fondées sur la recherche en matière d'enseignement de la lecture et de l'écriture. Il a été publié sous forme de projet. Sa mise en œuvre complète est prévue pour septembre 2023.
- À la suite de la publication du rapport *Aller de l'avant : de la politique à la pratique*, 84 % des recommandations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation au 31 mars 2023. Cent huit équivalents temps plein (ETP) ont été ajoutés au système scolaire anglophone, dont 12 ETP pour les travailleurs sociaux en milieu scolaire, 13 ETP pour les orthophonistes, 24 ETP pour les personnes enseignantes de soutien à l'éducation – ressources, 34 ETP pour les personnes conseillers scolaires et 25 ETP pour les mentors en intervention comportementale (MIC).
- Une stratégie provinciale globale en matière de comportement a été élaborée en collaboration avec les districts scolaires, les services de développement de la petite enfance, les services d'appui à l'éducation, le Partenariat d'apprentissage en autisme et les personnes intervenantes du modèle de prestation des services intégrés. Cette stratégie fournit une feuille de route claire (cadre, lignes directrices, procédures) sur la manière de mettre en pratique les politiques pertinentes (703 et 322). Des recommandations ont été formulées pour l'élaboration de cours sur les stratégies proactives et de désescalade à l'intention de l'ensemble du personnel scolaire. Une formation professionnelle ciblée a été dispensée aux nouveaux mentors en intervention comportementale et à ceux qui le sont déjà.
- Le cadre de travail du conseiller scolaire a été mis à jour en collaboration avec les districts scolaires, la New Brunswick Teachers' Association (NBTA) et l'Université du Nouveau-Brunswick. Les mises à jour de la certification des conseillers scolaires du Nouveau-Brunswick assure la cohérence des normes et de la formation des personnes conseillères scolaires titulaires d'une maîtrise en counselling ou d'un diplôme équivalent.



- Le secteur anglophone a lancé son enquête Youth Check-In pour les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année afin de prendre le pouls de la santé mentale et du mieux-être des élèves des niveaux intermédiaires et secondaires. Cette enquête a lieu jusqu'à trois fois par année.
- 20 personnes enseignantes-ressources anglophones ont commencé le programme de formation spécialisée pour devenir des « spécialistes en évaluation et en intervention » (RSAI), ce qui leur permettra de fournir des évaluations opportunes et appropriées des élèves et de soutenir les écoles dans la mise en œuvre d'interventions efficaces auprès des élèves et dans le cadre de plans d'apprentissage personnalisés. Cette formation devrait être achevée d'ici décembre 2023.
- Le développement du leadership évolue grâce à la collaboration entre le Ministère, les districts scolaires, l'Université du Nouveau-Brunswick et la NBTA. Une revitalisation du programme NB Lead est prévue.
- Durant l'automne 2022, les données, qui émanent des écoles, ont été regroupées en collaboration avec les personnes superviseuses des données et de la responsabilité des districts scolaires. Elles permettront déterminer quels domaines de croissance prioritaires à l'échelle provinciale seront utilisées pour orienter l'apprentissage professionnel et contribueront à l'allocation ciblée des ressources en fonction des besoins des districts scolaires et des écoles, pour l'année scolaire 2023-2024.
- Les [Centres of Excellence](#), qui propose des possibilités d'apprentissage expérientiel pour les élèves et les personnes enseignantes au cours de l'année scolaire, a été élargi pour inclure quatre centres opérationnels, soit l'énergie, la santé, l'entrepreneuriat et l'innovation numérique.
- Des partenariats stratégiques soutiennent de multiples initiatives d'apprentissage expérientiel visant à améliorer les connaissances et l'intérêt des élèves pour des domaines professionnels potentiels dans lesquels il existe des possibilités d'emploi permanent après l'obtention du diplôme.
- Au cours de 2022-2023, le CAVNB a mis en œuvre plusieurs nouveaux cours afin d'élargir l'éventail de choix offerts au début des études secondaires qui se veulent harmonisés avec les offres des centres d'excellence.
  - English Language Arts 10 : Textes informatifs
  - Geometry, Measurement and Finance 10
  - Math 9A
  - Science 10
  - Cybersecurity 120
  - Health Care 110
- Pour la troisième année consécutive, le programme de formation estival Summer Learning for Students a été offert dès juillet 2022. Plus de 700 élèves ont suivi l'un des 23 cours en ligne leur permettant d'obtenir des crédits, sans frais. Le programme est également une occasion d'apprentissage professionnel pour les personnes enseignantes de la province qui s'investissent dans la mise en œuvre du programme.
- Le réseau d'apprentissage numérique, un réseau professionnel regroupant plus de 40 personnes enseignantes, a pour mission de faire la promotion des applications pédagogiques de la technologie dans les salles de classe.
- De nouvelles évaluations en mathématiques et en lecture en français langue seconde ont été administrées pour la première fois aux niveaux élémentaire et intermédiaire.
- 410 personnes éducatrices de la petite enfance anglophones ont suivi le cours *Introduction to Early Childhood Education*.
- L'outil de validation du curriculum, appelé *Curriculum Assessment Tool – Validatio (CAT-V)*, est en cours d'élaboration et a été mis à l'essai dans huit établissements.

## Districts scolaires francophones et anglophones

Le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick est composé d'un ministère central et de trois districts scolaires francophones (Nord-Est, Nord-Ouest et Sud), ainsi que de quatre districts scolaires anglophones (North, East, South et West).

Le **Ministère** sert de centre de coordination des services communs et de source d'informations et de ressources. Parmi les responsabilités du Ministère, citons la négociation des conventions collectives, le développement des ressources pédagogiques pour appuyer les districts scolaires, les écoles et les garderies éducatives, la formation et la certification des personnes enseignantes, la formation et l'accompagnement des personnes éducatrices à la petite enfance, les services de ressources humaines, les services de budgétisation et de comptabilité, les infrastructures d'immobilisations et le cadre de transport. Le Ministère assure également un alignement des priorités du système éducatif francophone. Il inspire, outille et appuie le personnel éducatif et le personnel de la petite enfance dans la poursuite des objectifs du plan d'éducation.

Les **conseils d'éducation de district (CÉD)** sont responsables de la prise de décisions locales concernant le fonctionnement des écoles dans leurs districts scolaires par l'entremise de l'élaboration de politiques générales qui sont mises en œuvre par les directions générales sur une base opérationnelle quotidienne. Les CÉD sont également chargés d'établir, d'administrer et de contrôler les plans d'éducation de district scolaire et les plans de dépenses triennaux qui sont préparés par la direction générale dans chaque district scolaire. Le CÉD entérine les nominations, avec l'approbation du ministre, et évalue les performances de la direction générale. L'établissement et la composition des CÉD sont énoncés à l'article 36 de la *Loi sur l'éducation* et leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans son Règlement sur la structure de gouverne afférent.

La **direction générale** est la seule employée du CÉD et est responsable devant le CÉD de la gestion des programmes et des ressources, de la qualité de l'apprentissage et de la mise en œuvre du plan d'éducation et du plan de dépenses du district scolaire. La direction générale prend les décisions opérationnelles et administratives qui touchent le district scolaire et les écoles. Tous les membres du personnel relèvent de la direction générale qui, à son tour, relève du CÉD. La direction générale est responsable de la préparation du plan d'éducation, du plan de dépenses et du rapport de performance du district scolaire. La responsabilité et l'autorité de la direction générale sont décrites à l'article 48 de la *Loi sur l'éducation*.

Pour obtenir de plus amples informations sur les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le site [Districts scolaires francophones en ligne](#).

Pour obtenir de plus amples informations au sujet des districts scolaires anglophones du Nouveau-Brunswick, veuillez consulter ses sites en ligne.

[ASD-East](#)

[ASD-West](#)

[ASD-North](#)

[ASD-South](#)

## **Prestation des services intégrés**

La **prestation des services intégrés (PSI)** est un cadre de gouvernance et de prestation de services à l'échelle locale et régionale qui permet aux partenaires de mieux collaborer pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque. Elle sert à combler les lacunes dans les services d'évaluation et d'intervention précoces offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles et est au cœur de la réponse du gouvernement provincial à différents rapports soulignant des défis du système.

L'objectif de la PSI est de renforcer la capacité du système d'agir en temps opportun, ainsi que d'une manière efficace et intégrée en fonction des forces et du profil de risques et de besoins des enfants, des jeunes et de leur famille. La PSI a pour but d'assurer l'épanouissement et le bien-être de l'ensemble des enfants et des jeunes à besoins multiples, grâce aux répercussions positives résultant du travail collaboratif et intégré du gouvernement et des partenaires communautaires.

Le modèle de la PSI a été créé pour offrir une plateforme globale aux ministères et aux agences (Éducation et Développement de la petite enfance, Santé, Développement social, Sécurité publique, les sept districts scolaires et les deux régies régionales de la santé) en vue de la mise en commun d'activités et de communications liées aux services afin d'améliorer les résultats des enfants et des jeunes à besoins multiples de la province. La PSI a été déployée à l'échelle provinciale en septembre 2017.

Pour atteindre les objectifs généraux de la prestation des services intégrés, l'équipe provinciale de la PSI doit offrir un leadership à l'échelle provinciale et une gestion du changement efficace au gouvernement et aux partenaires communautaires dans le continuum de services. Cette équipe comprend une personne directrice, une personne coordonnatrice provinciale et deux personnes coordonnatrices des Premières Nations du Ministère, ainsi qu'une personne gestionnaire de projets du ministère de la Santé et une personne directrice du ministère du Développement social. Cette équipe contribue à l'alignement vers une vision commune de la PSI, appuie sa viabilité et veille à l'avancement des mesures et des projets découlant de la gouvernance de la PSI. De plus, elle assure et encourage le respect du modèle, appuie l'opérationnalisation du modèle à l'échelle régionale et provinciale, appuie l'intégration interministérielle des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles, offre des possibilités d'échange et de formation aux parties prenantes dans le continuum de services et travaille avec la gouvernance dans le but d'harmoniser des procédures et des pratiques collaboratives intégrées.

### **Faits saillants**

- Élaboration et déploiement dans l'ensemble de la province d'un programme d'enseignement mensuel.
- La formation sur l'approche autochtone à double perspective a été suivie par plus de 200 personnes.
- Lors de la conférence nationale sur les victimes et les survivants d'actes criminels tenue par Justice Canada, présentation sur le modèle de la PSI du Nouveau-Brunswick à titre de pratique exemplaire.
- Établissement de partenariats avec des organismes sans but lucratif afin de fournir aux ministères et aux organismes communautaires une expérience pratique et ainsi mieux comprendre les défis auxquels sont exposé(e)s les familles, les enfants et les jeunes.

## Partenariat d'apprentissage en autisme

**Partenariat d'apprentissage en autisme/Autism Learning Partnership** est une direction du Ministère qui a pour mission l'élaboration et la prestation de formations visant à préparer le personnel préscolaire et le personnel éducatif à répondre aux besoins en matière d'apprentissage et de comportement des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Cette équipe fournit des services en français et en anglais, un apprentissage professionnel de haute qualité fondé sur des données probantes et des ressources pour aider les familles, le personnel d'organismes du secteur préscolaire et le personnel éducatif. Cette équipe est également responsable de la supervision du programme préscolaire en autisme, y compris l'accord de services professionnels avec Services thérapeutiques VIVA (VIVA).

Cette direction est composée des trois unités suivantes : **Formation provinciale en autisme**, **Recherche et innovation** et **Liaisons externes en autisme**.

L'unité **Formation provinciale en autisme** soutient la mise en œuvre de trois niveaux de perfectionnement professionnel dans le cadre de la Formation en autisme – Cadre de référence du Ministère. Tout le contenu des cours est fondé sur les principes de l'analyse appliquée du comportement, une méthode fondée sur des données probantes qui sert à aider les apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme. Des ressources et un programme d'apprentissage professionnel ont été élaborés en collaboration avec des experts en la matière et validés par un comité d'assurance de la qualité.

L'unité **Recherche et innovation** conçoit des contenus et des ressources de formation et noue des partenariats avec des spécialistes dans le cadre de la validation et de l'évaluation d'initiatives de formation.

L'unité **Liaisons externes en autisme** noue des partenariats avec diverses organisations et fournit un accès national et international à la formation en ligne sur l'autisme. Depuis avril 2021, le Programme préscolaire en autisme, qui relevait de la Division du développement de la petite enfance, fait maintenant partie de la mission de cette unité.

### Faits saillants :

- Lancement de la nouvelle version de la formation Apprendre pour enseigner (partie 1), et ce, afin de mieux refléter les tendances les plus récentes en matière de pratiques fondées sur des données probantes pour les apprenants d'âge scolaire et de mieux répondre aux besoins de nos participants.
- Effectuer le processus de la surveillance clinique afin de mesurer le respect des normes du Programme préscolaire en autisme par les agences et pour fournir un soutien clinique continu en matière de surveillance du programme et d'amélioration continue.
- Création d'un guide pour la transition entre le programme préscolaire en autisme et la maternelle, et lancement d'un projet pilote dans deux districts scolaires (DSF-NE et ASD-E).
- En collaboration avec VIVA, modification d'une évaluation (CALI Learning Readiness Learner Profile) afin de mieux évaluer certaines compétences clés pour les enfants du programme préscolaire en autisme.
- Ajouts à la Collection Objectif Réussite, une ressource pour appuyer le perfectionnement en cours des compétences pratiques des assistantes et assistants en éducation et des autres membres du personnel scolaire, qui sera lancée dans les districts scolaires francophones au cours de la prochaine année scolaire.

- Lancement du nouveau site web sur les *Compétences fonctionnelles pour l'autonomie* afin d'aider le personnel à utiliser *l'Évaluation compréhensive pour l'apprentissage et l'autonomie – Compétences fonctionnelles pour l'autonomie* (ECAA-CFA).
- Lancement du nouveau Centre de ressources « Apprendre pour enseigner » afin d'améliorer l'accès aux outils et aux ressources pour les anciens participants à la formation avancée.

## Indicateurs de rendement clés

### Participation :

- Participation à la formation d'introduction de 72 parents et personnes tutrices d'enfants et de jeunes (âgés de 21 ans et moins) ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) en 2022-2023. Depuis septembre 2018, 1 357 parents et personnes tutrices du Nouveau-Brunswick ont pu avoir accès au cours en ligne.
- Dans les **agences d'intervention préscolaire** en autisme, tous les personnes intervenantes en comportement sont inscrites au cours d'introduction au moment de leur embauche et en 2022-2023, 176 d'entre elles l'ont terminé. Depuis 2017, 1 403 employé(e)s du centre d'intervention en autisme ont suivi la formation.
- Dans les **districts scolaires francophones**, 74 membres du personnel enseignant ont complété la formation d'introduction en 2022-2023, y compris 37 personnes assistantes en éducation. Neuf nouvelles personnes participantes se sont inscrites à la formation avancée et l'ont terminé entre septembre 2022 et juin 2023.
- Dans les **districts scolaires anglophones**, 101 membres du personnel enseignant ont complété la formation d'introduction en 2022-2023, y compris 52 personnes assistantes en éducation. 29 personnes participantes ont complété la formation avancée au cours de l'année scolaire 2022-2023.
- 344 personnes professionnelles du secteur francophone et 437 personnes professionnelles du secteur anglophone ont eu accès au site web *Compétences fonctionnelles pour l'autonomie*.
- 13 demandes de formation à la certification BCBA ont été reçues, 6 entretiens ont été menés et deux personnes ont été sélectionnées pour cette cohorte.
- Dans un sondage envoyé aux parents/personnes tutrices sur le programme préscolaire en autisme en janvier 2023, 76 % ont déclaré des répercussions positives résultant de l'intervention.
- Le résultat de l'un des critères évalués lors du suivi clinique (mai-juin 2022) du programme préscolaire en autisme indique que 98 % des plans d'intervention démontrent une pratique collaborative lorsque l'intervention a une incidence positive sur les partenaires collaboratif(ve)s.

### Division du rendement et de l'amélioration continue

La **Division du rendement et de l'amélioration continue** est chargée de fournir un soutien efficace et efficient dans les domaines de la stratégie, de l'amélioration continue, de la vérification interne, de la gestion de projets et de la gestion du changement, et ce, tant au bureau central du Ministère qu'en collaboration avec les bureaux des districts scolaires.

### Faits saillants :

- Diriger les efforts visant à rationaliser et à harmoniser davantage les objectifs stratégiques dans les secteurs francophone et anglophone.
- Soutenir divers initiatives et projets prioritaires visant à améliorer les programmes, services et processus clés du ministère.

### Division des politiques et de la planification

La **Division des politiques et de la planification** est composée des trois directions suivantes : Politiques et affaires législatives, Gestion et analyse des données ministérielles et Certification des maîtres. Cette division est responsable de la planification et des conseils stratégiques, de la recherche et des questions d'éducation publique. Elle fournit des soumissions au Conseil exécutif, offre un soutien et une coordination pour les activités législatives et prépare des documents d'information pour les activités clés du gouvernement.

### Faits saillants

- Dépôt du projet de loi 109 – *Loi relative à la Loi sur les services à la petite enfance*, qui a reçu la sanction royale le 10 juin 2022. Cette loi permet à la province de mettre en œuvre les exigences de l'Accord pancanadien qui autorise le/la ministre à établir un programme d'études; créer et mettre en œuvre une grille salariale pour les personnes éducatrices; mettre en œuvre un seuil des frais de marché pour réglementer le prix maximal que les personnes exploitantes d'établissements désignés peuvent facturer pour les services; mettre en œuvre une grille de frais normalisés pour les parents afin de réglementer les frais que les personnes exploitantes d'établissements désignés peuvent facturer aux parents;
- Modifications aux *Subventions et prestations de garderie – Règlement du N.B. 2018-12* pris en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance* pour permettre l'octroi de subventions; mettre à jour les définitions pour inclure les nouvelles subventions aux parents; permettre aux parents de demander une révision d'une décision; et permettre au ministre d'octroyer une subvention temporaire.
- D'autres modifications ont été apportées aux *Subventions et prestations de garderie – Règlement du N. -B. 2018-12* pris en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance* afin de s'assurer que toutes les personnes résidentes du Nouveau-Brunswick sont admissibles aux subventions pour les parents; et d'ajouter que l'expérience doit être prise en compte lors de l'établissement d'un taux horaire pour les subventions pour l'amélioration des salaires.
- Politique 901 – *Attribution de places dans les garderies éducatives désignées* a été adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Cette politique établit la procédure de désignation des places dans les garderies éducatives. Elle a été mise à jour pour fournir des renseignements supplémentaires en cas de déménagement ou de vente des établissements désignés et préciser quand et comment les places désignées doivent être réattribuées. Cette politique a également été mise à jour pour refléter le processus de réattribution des places désignées lorsqu'un permis est révoqué par le Ministère.
- Des modifications ont été apportées à l'annexe A de la Politique 316 – *Exigences relatives à l'obtention du diplôme*.
  - Secteur francophone : Clarification du fait que les exigences relatives à l'obtention du

diplôme provincial d'études secondaires s'appliquent non seulement à la cohorte d'élèves qui obtiendront leur diplôme en 2025, mais à celles qui obtiendront leur diplôme au cours de toutes les années subséquentes.

- Secteur anglophone : Supprimer l'exigence selon laquelle 18 crédits pour l'obtention du diplôme doivent être spécifiquement en mathématiques;
- La Politique 409 – *Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire* a également été modifiée afin d'introduire le concept de la liste des priorités ministérielles stables en matière d'infrastructure (SDIP) qui exige de nouvelles procédures à suivre pour que les conseils d'éducation de district puissent soumettre de nouveaux projets d'infrastructure.

### **Indicateurs de rendement clés**

Sur les 35 demandes reçues par le Ministère, en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, cinq ont été transférées à d'autres entités publiques et 93 % des demandes restantes (28 sur 30) ont été traitées dans les délais prévus par la loi (ce qui dépasse l'objectif de 90 %).

### **Division des services généraux**

La **Division des services généraux** est responsable de fournir un soutien efficace et efficient dans les domaines des finances et des services, des installations éducatives et du transport scolaire et de la stratégie et de la planification des technologies de l'information (TI) pour les secteurs de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et de la petite enfance, à la fois au bureau central du Ministère et en communication avec les bureaux des districts scolaires. De plus, la responsabilité de l'assurance des niveaux de services offerts par Service Nouveau-Brunswick, en particulier en ce qui a trait aux services de ressources humaines, aux services de technologie et aux services d'approvisionnement fournis au Ministère et aux districts scolaires est coordonnée par cette division.

### **Recrutement et fidélisation des personnes enseignantes**

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une direction formelle, les activités liées au recrutement et à la rétention des personnes enseignantes relevaient de la Division des services éducatifs au cours de l'exercice 2022-2023.

- Formation aux métiers pour les personnes enseignantes : Le STEP-T (Skilled Trades Education Program for Teachers) en est à sa deuxième cohorte dans le secteur anglophone. En 2022-2023, le STEP-T a diplômé les 15 premiers des 45 personnes enseignantes qui devaient terminer le programme d'ici 2024.
- Nouvelles personnes enseignantes: Il y a une augmentation prévue de 181 baccalauréats en éducation diplômés du programme, pour un total de 482 en 2022-2023.
- Initiatives pour les nouvelles personnes arrivantes internationales : cette initiative a permis d'identifier plus de 50 personnes candidates permanentes qui souhaitent perfectionner leurs compétences pour travailler en classe.
- Projet pilote dans les régions éloignées du Nouveau-Brunswick : Un projet pilote avec l'Université Saint Thomas et l'Université de Moncton (UdeM) a permis à certaines personnes étudiantes d'effectuer leur stage dans des régions plus éloignées de la province et faire leur

dernier semestre d'études à distance (dans le cas de UdeM), ce qui a permis à deux districts scolaires provinciaux de présenter leurs écoles et leurs communautés.

- Soutien aux nouvelles personnes enseignantes : Lancement de la « New Teacher Learning Community » (NTLC) en partenariat avec les quatre districts scolaires anglophones et la FENB

### Faits saillants :

- Budget d'immobilisations administré avec succès s'élevant à 84,7 millions de dollars, qui comprenait un programme d'amélioration des immobilisations visant 295 écoles et un programme d'immobilisations d'envergure visant de nouvelles infrastructures scolaires.
- Achat d'un terrain à Saint John pour y construire une nouvelle école destinée à des élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année.
- Planification et conception achevées pour une nouvelle école de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année à Fredericton.
- Début de la construction d'une nouvelle école de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année à Fredericton et d'une nouvelle école de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année à Moncton.
- Achèvement de la construction d'une nouvelle école de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année à Hanwell et d'un complexe scolaire de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année à Moncton.
- Les évaluations des systèmes de ventilation et la planification de projets se poursuivent et des systèmes de ventilation ont commencé à être installés dans le cadre d'un programme pluriannuel servant à assurer des systèmes de ventilation intégrés dans toutes les écoles.
- L'accent a été mis sur l'aide aux districts scolaires dans leurs efforts accrus pour recruter et former de nouveaux conducteurs.
- Établissement de paramètres d'approvisionnement pour le déploiement supplémentaire de caméras de bras d'arrêt dans toute la province, avec pour objectif d'équiper 20 % du parc d'autobus.
- Collaboration avec d'autres provinces de l'Atlantique afin d'entamer une étude de faisabilité sur l'électrification du parc d'autobus scolaires.
- Poursuite de la gestion du programme, au nom du Ministère, en collaboration avec Travail sécuritaire NB et les districts scolaires.
- Des programmes durables ont été élaborés pour les districts scolaires, garantissant le respect des règlements et des lois sur l'hygiène et la sécurité au travail.
- L'équipe de l'hygiène et de la sécurité au travail a continué de soutenir les districts scolaires qui s'efforcent d'améliorer leurs programmes en matière d'hygiène et de sécurité au travail.
- Déploiement de l'authentification multifacteurs (AMF) à l'intention des utilisateurs du système d'éducation public dans les sept districts scolaires du Nouveau-Brunswick dans le but de rehausser les mesures liées à la cybersécurité et d'en accroître l'efficacité. Le déploiement permettra de mieux protéger les renseignements délicats et sécurisera davantage l'environnement numérique des écoles du Nouveau-Brunswick.
- La Direction a organisé des consultations prébudgétaires pour les parties prenantes et le public à huit endroits dans la province.
- Mise en œuvre de pratiques par suite de la pandémie de COVID-19 dans les garderies éducatives; en consultation avec les responsables de Santé publique, révision des *Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives* pour y intégrer la COVID-19 en tant que maladie transmissible.
- Augmentation de désignations de garderies agréées :



ÉTABLISSEMENT DÉSIGNÉ	AU 31 MARS 2023	EN HAUSSE COMPARATIVEMENT À MARS 2022
Centres de la petite enfance admissibles	95 %	92 %
Garderies éducatives en milieu familial admissibles	92 %	80 %
Établissements de services de garderie éducatifs admissibles	94 %	89 %

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Dépenses ministérielles

Rapport de situation par programme

Exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

DÉPENSES	BUDGET ET TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES	BUDGET FINAL	DONNÉES RÉELLES*	ÉCART PLUS/ (MOINS)	NOTE
<b>Services généraux et autres services d'éducation</b>						
Services de gestion	11 128	-	11 128	11 892	(764)	1
Services éducatifs	57 046	250	57 296	53 616	3 680	2
Services de soutien	25 824	4 200	30 024	27 705	2 319	3
<b>Total</b>	93 998	4 450	98 448	93 213	5 235	
<b>Districts scolaires</b>	1 301 880	10 870	1 312 750	1 343 575	(30 825)	4
<b>Développement de la petite enfance</b>	227 660	-	227 660	193 506	34 154	5
<b>Total ministériel</b>	1 623 538	15 320	1 638 858	1 630 294	8 564	

\* Ces données sont provisoires et peuvent différer légèrement de l'information qui sera publiée ultérieurement dans Informations supplémentaires, volume 2 des Comptes publics.

Note 1 – Le dépassement du budget est dû à des subventions non budgétisées, partiellement compensées par des postes vacants.

Note 2 – Principalement en raison de la sous-utilisation de la prestation des services intégrés et des services d'éducation francophones et anglophones.

Note 3 – Le budget supplémentaire prévu pour l'informatique et les installations a dépassé les dépenses connexes.

Note 4 – Les dépenses des districts scolaires ont dépassé le budget principalement pour les raisons suivantes : salaires supplémentaires des personnes enseignantes attribuables à la hausse du nombre d'élèves; répercussions de l'inflation sur les coûts de fonctionnement des districts scolaires, par exemple le carburant et les coûts de remplacement plus élevés en raison de l'absentéisme lié à la pandémie.

Note 5 – Diverses initiatives dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada ont été inférieures aux volumes prévus, notamment : les subventions d'accessibilité, les frais administratifs et l'accès aux places de garderie. D'autres domaines en dessous du budget en raison de la baisse des volumes sont les subventions aux parents et les subventions de fonctionnement. Cette sous-utilisation des fonds a été partiellement compensée par une subvention unique accordée aux garderies pour les aider à faire face aux répercussions de l'inflation.

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administration générale de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel de l'exercice 2022-2023 pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ(E)	2022	2021
Permanent(e)	233	219
Temporaire	100	106
<b>TOTAL</b>	333	325

Le Ministère a annoncé 115 concours ouverts (publics) et aucun concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche de personnes expertes reconnues dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Ce programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation et à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme de gestion du talent ministériel	Les employé(e)s permanent(e)s faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employé(e)s des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	9
Nomination d'employé(e)s occasionnel(le)s ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	6
Nomination de personnes étudiantes et de personnes apprenties à un poste permanent	Les personnes étudiantes pour les emplois d'été, les personnes étudiantes universitaires ou collégiales de programmes Coop où les personnes apprenties peuvent être nommées à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte(s) alléguant l'existence de favoritisme a(ont) été déposée(s) auprès de l'administration générale du ministère et aucune plainte(s) a(ont) été déposée(s) auprès de l'ombud.

## RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec l'information pertinente liée à votre ministère.

*Remarque : Les titres des lois sont écrits en italique en français et en anglais.*

PROJET DE LOI NO	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
109	<i>Loi relative à la Loi sur les services à la petite enfance</i>	10 juin 2023	<p>Modifications à la <i>Loi sur les services à la petite enfance</i> et aux règlements d'application de cette loi afin d'accorder des pouvoirs supplémentaires au système des services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick pour qu'il puisse satisfaire aux exigences énoncées dans <i>l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada</i> et le <i>Plan d'action 2021-2023</i>, et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incorporer le concept de désignation dans la <i>Loi</i> et limiter la croissance des organismes à but lucratif dans le secteur désigné (<i>Loi</i> et <i>Règlement</i>);</li> <li>• Créer un moratoire sur les classes de permis désignées jusqu'au 31 octobre 2022 afin de permettre au Ministère de consulter les parties prenantes sur l'Accord pancanadien (<i>Loi</i>);</li> <li>• Exiger que le ministre établisse un curriculum éducatif à mettre en œuvre par les classes de permis désignées (<i>Loi</i>);</li> <li>• Mettre en œuvre une grille salariale pour les personnes éducatrices (<i>Loi</i>);</li> <li>• Mettre en œuvre un seuil de frais de marché pour réglementer les frais maximaux que les personnes exploitantes d'établissements désignés peuvent demander pour leurs services (<i>Loi</i> et <i>Règlement</i>);</li> <li>• Mettre en œuvre une grille tarifaire normalisée pour les parents afin de</li> </ul>

PROJET DE LOI NO	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
			<p>réglementer le prix que les personnes exploitantes d'établissements désignés peuvent demander aux parents (<i>Loi et Règlement</i>);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un règlement sur les subventions pour permettre l'octroi de subventions (<i>Règlement</i>);</li> <li>• Mettre à jour les définitions dans le règlement sur les subventions qui inclura les nouvelles subventions aux parents (<i>Loi</i>);</li> <li>• Permettre aux parents de demander une révision d'une décision prise en vertu du règlement sur les subventions (<i>Loi</i>);</li> <li>• Permettre au ministre d'établir une subvention temporaire (<i>Loi</i>);</li> <li>• Toutes autres modifications corrélatives déterminées au cours du processus de rédaction (<i>Loi</i>).</li> </ul>

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Règlement du N. -B. 2018-12, <i>Règlement sur les prestations de garderie en vertu de la Loi sur les services à la petite enfance</i>	13 octobre 2022	Modifications au Règlement 2018-12, <i>Règlement sur les prestations de garderie</i> afin que toutes les personnes résidentes du Nouveau-Brunswick soient en mesure de déposer une demande de subvention pour parents, et que l'expérience soit prise en considération lors de l'établissement d'un taux horaire pour les subventions pour l'amélioration des salaires.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2022-2023 se trouvent en ligne à :

<https://laws.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=education>

# RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

## Introduction

Avec l'avènement du plan sur les langues officielles révisé du GNB, intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le Ministère continue d'utiliser son plan d'action qui comprend un moyen stratégique pour chacun des quatre secteurs d'activité indiqués (la langue de service; la langue de travail; le développement des deux communautés linguistiques officielles; la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique dans le système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies sur la base de l'une ou l'autre des deux langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

## Axe 1

Garantir dans toute la province l'accès à un service de qualité égale en français et en anglais :

- L'un des objectifs du Ministère a été de continuer à se concentrer sur une augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans une langue seconde au sein du bureau central. La Division des services éducatifs anglophones a élaboré en interne une nouvelle formation linguistique. Quelques membres du personnel souhaitant améliorer leurs compétences du français langue seconde pilotent cette formation.
- Le Ministère a toujours incité ses employé(e)s à se parler dans leur langue seconde afin d'améliorer leurs habiletés dans l'autre langue officielle. Le Ministère encourage fortement la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles, si cela est indiqué.
- Le Ministère continue de travailler afin de s'assurer que les profils linguistiques sont examinés pour valider leur exactitude. Des efforts continuent d'être déployés afin de tenir à jour les profils linguistiques et de faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.

## Axe 2

Un milieu et un climat qui encouragent tous les membres du personnel à employer la langue officielle de leur choix au travail :

- Le Ministère a continué de créer un milieu où les employé(e)s sont libres de parler la langue officielle de leur choix. Les employé(e)s sont encouragé(e)s à parler la langue de leur choix durant les réunions.
- La langue officielle de choix des employé(e)s figure dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et dans le dossier des employés.
- Toutes les évaluations du rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par le/la membre du personnel.



- Toutes les activités saisonnières, ainsi que les activités du temps des fêtes et d'appréciation des employé(e)s, sont tenues dans les deux langues officielles. Les caucus mensuels avec les sous-ministres et tous les membres du personnel continuent de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère dans les deux langues officielles. Il s'agit d'une méthode utilisée pour informer toutes les personnes employées, peu importe le secteur dans lequel elles travaillent, de ce qui se passe dans d'autres secteurs et directions. Ces caucus se déroulent en format virtuel et continuent d'être suivis par un grand nombre de personnes employées, y compris celles qui travaillent à distance et celles qui ne travaillent pas au bureau central.

### **Axe 3**

Veiller à ce que les programmes et politiques, qu'ils soient nouveaux ou révisés, tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province (promotion des langues officielles) :

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales des services publics et soit clairement intégré dans le code de déontologie des personnes employées des services publics.

### **Axe 4**

Les personnes employées de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et compréhension de la Loi, des politiques et des règlements de même que des obligations de la province en matière de langues officielles.

- La politique et les lignes directrices sur la langue de service sont à la disposition de toutes les personnes employées du GNB. On y trouve, entre autres, des exemples d'offre active pour des services dans les deux langues officielles, comme la messagerie vocale, la configuration des boîtes aux lettres électroniques, le courrier, les services électroniques, les services en personne;
- Dans les documents remis aux nouvelles personnes employées à leur arrivée, on donne un aperçu de la politique et des lignes directrices sur les langues officielles – Langue de service (AD-2919) ainsi que de la politique et des lignes directrices sur les langues officielles – Langue de travail (AD-2920). Ces politiques sont révisées lors du processus d'examen du rendement annuel.
- En partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales, la communauté de pratique des personnes coordonnatrices aux langues officielles et la communauté de pratique des personnes coordonnatrices aux langues secondes se sont réunies et ont discuté régulièrement des langues officielles.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

**NOUVEAUTÉ : Section 1** – Comprend l'exercice en cours (2022-2023) et l'exercice précédent (2021-2022).

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE		RECOMMANDATIONS
		TOTAL
2022-2023	S.O.	S.O.
2021-2022	S.O.	S.O.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE		MESURES PRISES
2022-2023	S.O.	S.O.
2021-2022	S.O.	S.O.

**Section 2** – Comprend les périodes de référence du troisième (2020-2021), quatrième (2019-2020) et cinquième exercice (2018-2019).

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE		RECOMMANDATIONS	
		TOTAL	MISES EN ŒUVRE
<b>Résultats de l'audit des états financiers de 2020 (y compris le système de paie et le système Gestion)</b> Recommandations concernant le système de paie des personnes enseignantes (Gestion et EPAY)		2	2
<b>2020 V1 Chapitre 2 :</b> Planification de l'infrastructure scolaire		14	10 mis en œuvre 3 en cours

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
<a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V1/Chap2f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V1/Chap2f.pdf</a> Chapitre 2, pages 13 à 91		<b>1 S.O.</b>
<b>2019-2020</b> <b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>
<b>2018 V1 Chapitre 2 :</b> Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Chap2f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Chap2f.pdf</a> Chapitre 2, pages 13 à 90	<b>14</b>	<b>9 mis en œuvre</b> <b>5 en cours</b>

## **RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC**

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la personne administratrice principale doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à une personne superviseure ou à une personne fonctionnaire désignée de la partie de la fonction publique dont la personne administratrice principale est responsable. Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2022-2023.

## ANNEXE A

### Sondage de fin d'études secondaires – Secteur francophone

QUE PENSEZ-VOUS DE CHACUN DES ÉNONCÉS SUIVANTS?	2018	2019	2020	2021	2022
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	40,0 %	37,2 %	34,3 %	36,7 %	42,5 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	76,1 %	73,2 %	71,4 %	74,9 %	70,3 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	74,2 %	71,9 %	82,5 %	71,4 %	70,0 %
La gestion de la discipline y est efficace.	77,8 %	74,9 %	81,4 %	79,1 %	76,4 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	87,5 %	86,6 %	91,7 %	90,6 %	86,3 %
Je m'y sentais respecté/respectée.	87,3 %	85,2 %	86,8 %	87,9 %	84,4 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	81,8 %	78,4 %	79,2 %	78,8 %	76,8 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	88,2 %	85,4 %	84,5 %	85,3 %	86,4 %
C'est un milieu sécuritaire.	92,2 %	89,7 %	89,1 %	90,6 %	89,5 %

### Sondage de fin d'études secondaires – Secteur anglophone

QUE PENSEZ-VOUS DE CHACUN DES ÉNONCÉS SUIVANTS?	2018	*2019	2020	2021	2022
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	39,4 %	Non disponible	28,2 %	32,4 %	39,3 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	66,7 %	Non disponible	64,8 %	63,2 %	62,5 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	58,5 %	Non disponible	66,4 %	54,1 %	46,0 %
La gestion de la discipline y est efficace.	62,3 %	Non disponible	67,8 %	61,3 %	58,6 %

<b>QUE PENSEZ-VOUS DE CHACUN DES ÉNONCÉS SUIVANTS?</b>	<b>2018</b>	<b>*2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	76,1 %	Non disponible	87,5 %	81,6 %	76,2 %
Je m'y sentais respecté/respectée.	77,9 %	Non disponible	78,1 %	76,9 %	75,4 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	71,3 %	Non disponible	69,1 %	68,9 %	68,3 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	80,0 %	Non disponible	81,5 %	78,9 %	80,8 %
C'est un milieu sécuritaire.	85,1 %	Non disponible	85,4 %	82,3 %	81,9 %

\* Le sondage n'a pas été mené auprès du secteur anglophone en 2019 en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des écoles.

## ANNEXE B

### Bureau de la certification des maîtres

#### STATISTIQUES 2022-2023

CERTIFICATS D'ENSEIGNEMENT DÉLIVRÉS			
NIVEAU	FRAIS	HOMMES/FEMMES	TOTAL
Certificat IV	70 \$	8/43	51
Certificat V	70 \$	106/308	414
Certificat VI	70 \$	50/176	226
Provisoire IV	120 \$	15/32	47
Provisoire V	120 \$	6/25	31
Provisoire VI	120 \$	2/9	11
<b>Total de certificats d'enseignement délivrés</b>			<b>780</b>
<b>Certificats d'aptitude à la direction d'école</b>	60 \$	17/31	48

AUTRES DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR LE BUREAU DE LA CERTIFICATION	
Attestations du statut professionnel	211
Lettres de reconnaissance d'expérience de travail	307

SUSPENSION ET RÉVOCATION DE CERTIFICATS D'ENSEIGNEMENT	
Révocation	1
Suspensions	2

## ANNEXE C

### Résultats aux évaluations provinciales 2022-2023 (secteur francophone)

L'évaluation de la petite enfance – Observation de la personne enseignante comprend deux observations : Le prétest réalisé à l'automne et le post-test réalisé en mai.

ÉVALUATION DE LA PETITE ENFANCE - OBSERVATION DE LA PERSONNE ENSEIGNANTE				
Année scolaire	Enfants qui ont été évalués	Enfants à EAN 2 ou 3 post-évaluation* (jaune ou rouge)	Enfants à EAN 1 post-évaluation (vert)	% d'enfants ayant réussi l'ÉPE-OE
2020-2021	2079	484	1595	76,7
2021-2022	2135	565	1570	73,5
2022-2023	2205	580	1625	73,7

\* Ces enfants sont considérés comme étant à risque.

EAN – Enseignement adapté pas niveau

EPE-OE – Évaluation de la petite enfance – Observation de la personne enseignante

Les évaluations suivantes ont toutes été réalisées au printemps 2023.

TAUX DE RÉUSSITE (%)							
ÉVALUATIONS PROVINCIALES	2018	2019	2020/2021	2022	2023	VARIATION 2022 À 2023	CIBLE POUR 2025-2026
<b>Lecture 2</b>	75,1	74,8		61,6	60,2	-1,4	90
<b>Lecture 3</b>	62,6	62,5		63,2	68,8	5,6	90
<b>Mathématiques 3</b>	82,4	81,0		63,6	63,2	-0,4	85
<b>Écriture 4</b>		76,0*		70,2	60,0	-10,2	85
<b>Mathématiques 6</b>	60,6	71,9		54,1	68,2	14,1	85
<b>Lecture 7</b>		66,6*		69,3	75,2	5,9	85
<b>Écriture 7</b>		69,0*		52,9	62,5	9,6	85
<b>Mathématiques 8</b>	74,4	73,7		53,3	52,3	-1,0	85
<b>Sciences et technologies 8</b>					60,3*	N/A	85
<b>Test de compétences en lecture et en écriture (TCLÉ)**</b>					75,7*	N/A	90
<b>Test de compétences en numératie (TCN)**</b>					79,3*	N/A	90

Évaluation administrée en ligne  
 \* Première administration  
 \*\* Exigence pour l'obtention du diplôme d'études secondaires



La réussite du TCN et du TCLÉ est une exigence d'obtention du diplôme. L'élève qui n'a pas réussi un ou l'autre de ces tests peut le/les reprendre en 11<sup>e</sup> année puis en 12<sup>e</sup> année, au besoin.

## ANNEXE D

### Données d'évaluation provinciales (secteur anglophone)

La plupart des évaluations provinciales sont menées en mai/juin, puis notées et analysées au cours de l'été et les résultats sont disponibles au début de septembre.

#### Résultats de l'évaluation provinciale pour 2022-2023

ÉVALUATION	ÉLÈVES AU NIVEAU APPROPRIÉ OU SUPÉRIEUR	CHANGEMENT PAR RAPPORT À 2021-22 (VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE)	CIBLE 2025-2026
<b>Lecture en anglais, 4<sup>e</sup> année</b>	56,6 %	-2,9	90 %
<b>Connaissances scientifiques de 4<sup>e</sup> année</b>	74,9 %	4,4	90 %
<b>Mathématiques de 5<sup>e</sup> année</b>	50,2 %	S.O.	90 %
<b>Lecture en immersion française de 5<sup>e</sup> année</b>	73,4 %	S.O.	90 %
<b>Lecture en anglais, 6<sup>e</sup> année</b>	69,3 %	-2,4	90 %
<b>Connaissances scientifiques de 6<sup>e</sup> année</b>	72,5 %	8,5	90 %
<b>Mathématiques de 7<sup>e</sup> année</b>	43,6 %	S.O.	90 %
<b>Lecture du français langue seconde, 7<sup>e</sup> année</b>			
- Lecture de français post-intensive	26,9 %	S.O.	90 %
- Immersion précoce en français (3 <sup>e</sup> année)	66,9 %		
- Immersion tardive en français (6 <sup>e</sup> année)	57,9 %		
<b>Connaissances scientifiques de 8<sup>e</sup> année</b>	67,2 %	S.O.	90 %
<b>Maîtrise de l'anglais, 9<sup>e</sup> année</b>	80,3 %	-0,9	90 %
<i>Pourcentage de compétence orale intermédiaire ou supérieure</i>			

ÉVALUATION	ÉLÈVES AU NIVEAU APPROPRIÉ OU SUPÉRIEUR	CHANGEMENT PAR RAPPORT À 2021-22 (VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE)	CIBLE 2025-2026
<b>Compétence orale en français langue seconde, 6<sup>e</sup> année :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture de français post-intensive</li> <li>- Immersion précoce en français (3<sup>e</sup> année)</li> <li>- Immersion tardive en français (6<sup>e</sup> année)</li> </ul>	S.O. 60,1 % S.O.	S.O. 23,4 S.O.	70 %
<b>Compétence orale en français langue seconde, 12<sup>e</sup> année :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture de français post-intensive</li> <li>- Immersion précoce en français (3<sup>e</sup> année)</li> <li>- Immersion tardive en français (6<sup>e</sup> année)</li> </ul>	21,6 % 99,1 % 100 %	-19,1 0,4 7,9	90 %

Remarques : Les évaluations de compétence orale en FLS de 6<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années sont réalisées en alternance. L'année de comparaison pour les résultats de la 6<sup>e</sup> année est 2018-2019, pour la 10<sup>e</sup> année, elle est 2020-2021.

Remarque : Les résultats de 10<sup>e</sup> année n'ont pas pu être divulgués en raison d'une difficulté technologique survenue pendant la période de réalisation.

Les élèves des programmes de français post-intensif et d'immersion française tardive de 6<sup>e</sup> année ne sont pas censé(e)s atteindre le niveau de compétence intermédiaire à ce niveau. Les résultats sont présentés de cette façon pour faciliter la comparaison avec les résultats de 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années.

Les résultats des évaluations de compétence orale de 12<sup>e</sup> année représentent uniquement les élèves qui satisfont aux exigences de participation au programme conformément à la Politique 309 – *Programmes de français langue seconde*.